



PROCÈS-VERBAL
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU
SYNDICAT
DES ÉTUDIANT·E·S
EMPLOYÉ·E·S DE L'UQAM

MERCREDI 29 MARS 2023 À 12H30 - SALLE DS-M465

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Procédures
 - a. Animation et secrétariat
 - b. Adoption de l'ordre du jour
 - c. Adoption des procès-verbaux
 - d. Dépôt d'avis de motion
3. Bilan annuel
4. États financiers et budget
5. Élections annuelles: comité exécutif et délégué-es
6. Avis de motion
7. Retour sur le congrès de la FTQ
8. Syndicalisation des stagiaires
9. Varia
10. Levée

1. Ouverture

Proposition 1.1

Que l'on ouvre l'assemblée générale à 13h01

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à unanimité

2. Procédures

a. Animation et secrétariat

Proposition 2.1

Que l'équipe d'animation soit constituée de David Blouin à l'animation, Janie Beauchamp au secrétariat, et Irene Diep au senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

b. Ordre du jour

Proposition 2.2

Que l'ordre du jour amendé soit adopté tel que présenté

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que l'on ajoute un point statutaire : 9. Genration et prénom choisi

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoptée à l'unanimité

c. Adoption de PV

Proposition 2.3

Que le PV du 2022-11-10 soit adopté

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3. Bilan annuel

Proposition 3.1

Que le comité exécutif fasse un point sur la situation du SÉTUE et l'année 2022

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Commentaires généraux

- Beaucoup de changements de postes, mais on se retrouve avec une équipe exécutive complète et motivée.
- Janie Beauchamp assure encore la permanence, on la remercie pour tout son travail, qui est nécessaire au bon fonctionnement du syndicat.

Convention collective

- Création d'un guide de vulgarisation de la convention collective destiné à nos membres et aux personnes enseignantes. Le guide est maintenant à l'étape du formatage donc devrait paraître bientôt. Merci à Hélène Legault pour tout son travail là-dessus.
- Relance du comité de la convention collective depuis juin 2022 pour s'intéresser aux enjeux de la convention collective qui touchent nos membres et pour aller à leur rencontre
- Préparation d'un questionnaire qui sera envoyé aux membres afin de récolter de l'information sur les enjeux dans leurs milieux de travail.
- Formation à la SST suivie par Janie, à la permanence et par plusieurs délégué.es. Création éventuelle d'un comité paritaire SST avec l'Employeur.
- Lancement des midi-causeries avec une première rencontre en sciences de la Terre.
- Gains
 - Reconnaissance de la violence psychologique liée au racisme dans le cadre de corrections et de l'absence de réponse de la part de l'Employeur en arbitrage.
 - Installation de rideaux de douche pour respecter la vie privée des personnes dans les laboratoires qui utilisent des produits dangereux.
 - Meilleure description des tâches dans les affichages et affichages conformes à la convention collective
- Griefs en cours
 - Retenues illégales sur les paies.
 - Service des paies qui oublie trop souvent de verser les sommes pour les libérations syndicales.

Affaires externes

- Autres conférences de l'AFPC passées
 - Conférence des femmes qui n'était pas très inspirante
- Conférences qui s'en viennent
 - Conférence des jeunes travailleurs et travailleuses
- Renouvellement de notre membrariat au FRAPRU et rapprochement avec le comité de logement du Plateau et Ville-Marie
- Activité sur la hausse des loyers

Affaires internes

- Liberté académique
- Lecteurs de cartes, Garda, etc.
- BIPH
 - Le comité des politiques 16 et 42, qui relèvent du BIPH, ne prennent plus place.

- Le BIPH n'a clairement pas assez de ressources
- Le SEUQAM et le SPUQ ont envoyé des résolutions au CA pour l'indépendance du BIPH
- Course au rectorat
 - Rencontre 1-1 avec les trois personnes candidates. (Les trois étaient scandalisé.e.s par la situation des rideaux de douches manquant en science)
 - Peu importe qui a le poste, on va devoir leur rappeler leur promesse de bâtir des relations avec nous
- Présence aux CA et CÉ de l'UQAM
 - Consultation sur l'enseignement à distance
 - Plusieurs créations et modifications de programme. Implique parfois une modification de l'offre de cours. On doit rester vigilant.e. et s'assurer que les heures de contrats augmentent s'il y a plus d'étudiant.e.s.
- À venir :
 - Plus de communication avec le Centre de service aux parents étudiants (CSPE), particulièrement maintenant que le service de halte-garderie devrait commencer
 - Il y a plus de travail que de temps. Certaines tâches peuvent être déléguées, mais ça nécessiterait une implication plus importante
 - Support des revendications du Cercle des Premières Nations (Politique, études autochtones)
 - Modification du Règlement 8 sur les cycles supérieurs. Travail pour bien supporter les membres lors des discussions entourant les ententes d'encadrement
 - Consultation sur la Politique n° 50 sur la langue française

Communications

- Le SÉTUE l'info est ouvert et lu par beaucoup de membres
- Nouveau site web et logo s'en viennent bientôt. Un avis de motion pour le logo sera discuté un peu plus loin.

Mobilisation et délégué.es

- Création des équipes de délégué.e-s par faculté :
 - Date : 24 octobre 2022
 - L'exécutif a **créé des équipes syndicales de délégué.e.s par faculté**, avec l'approbation du Conseil syndicale,, afin de mieux organiser la mobilisation et les tournées syndicales dans les différents départements. Le but de cette initiative était d'encourager les délégué.e.s à effectuer les tournées départementales en s'entraidant mutuellement. L'idée a été approuvée en CS et des groupes de trois ont été mis en place par la suite.

- Recrutement et formation délégué.e.s :
 - 16 nouvelles-aux délégué.e.s ont intégré le SÉTUE dans l'année 2022-2023
 - Quatre démissions au cours de l'année 2022-2023
 - Le SÉTUE compte actuellement 27 délégué.e.s
 - Grande implication de la part de plusieurs délégué.es, on les remercie pour leur temps
- Distribution Journal de la rentrée :
 - Dates de distribution du journal de la rentrée : 6 au 15 septembre 2022
 - Le journal de la rentrée a été créé en collaboration avec l'exécutif et les délégué.e.s. Le journal était constitué d'éditoriaux et des informations générales sur le SÉTUE.
 - Shout-out à Léo pour l'organisation du journal, Mattéo pour le graphisme et Charles Poudrier pour les illustrations.
- BBQ de la rentrée :
 - Date : 14 septembre 2022
 - L'activité du BBQ de la rentrée a été un fort succès. Cette activité nous a permis de faire connaître le SÉTUE aux membres et aux futurs membres étudiant.e.s. Plusieurs discussions sur les conditions de travail ont eu lieu.
- Pauses syndicales :
 - Date : 2 novembre 2022 et 23 novembre 2022
 - Les pauses syndicales ont permis aux membres du SÉTUE de venir travailler dans un endroit tranquille et propice aux échanges entre membres syndiqué.e.s. Le SÉTUE offrait café et collations aux membres.
- Soirée ciné-discussion :
 - Date : 28 septembre 2022
 - La soirée ciné-discussions sur le film *L'erreur Boréale* de Richard Desjardins a été réalisée afin de continuer les débats autour de la justice climatique et la grève réalisée le 23 septembre 2022
- Atelier sur la hausse des loyers :
 - Date : 16 mars 2023
 - L'atelier sur la hausse des loyers a été organisé en partenariat avec le comité logement du Plateau Mont-Royal. Cette activité répondait au plan d'action
 - D'ailleurs, cette collaboration nous a permis de nous rapprocher du comité logement du Plateau Mont-Royal et du comité logement Ville-Marie. À rappeler également que le SÉTUE est un membre associé du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
- Tournée d'appels au centre d'appels AFPC :
 - Date : 23 mars 2023

- Une tournée d'appels au centre d'appels de l'AFPC a permis de contacter des centaines de membres du SÉTUE en une seule soirée. Plusieurs délégué.e.s, environ 8 délégué.e.s sont venu.e.s travailler
- Comité mobilisation :
 - Le comité mobilisation s'est réuni 5 fois pendant l'année 2022-2023
 - 29 juin 2022 : Choix des sujets pour les éditoriaux du journal de la rentrée 2022
 - 22 septembre 2022 (Assemblée générale transformée en comité mobilisation) : Plan d'action pour la grève illégale pour la justice climatique
 - 18 octobre 2022 : Choix du plan d'action pour l'année 2022-2023
 - 25 novembre 2022 : Salarisation des stagiaires, COP15, pauses syndicales, et mobilisation par équipe facultaire
 - 17 février 2023 : Réflexion sur les modes de fonctionnement du SÉTUE (mobilisation)
- Conseils syndicaux :
 - L'équipe syndicale (exécutif + délégué.e.s) s'est rencontrée à 8 reprises dans l'année 2022-2023

Les différents comités du SÉTUE

- Féministe
 - La campagne de remboursement de produits réutilisables pour les menstruations et de couches lavables a connu un grand succès. (conjointement avec le DSG, géré uniquement par le DSG)
 - Organisation de projections de films.
- Comité en lutte contre le racisme systémique
 - Résurrection du comité grâce à l'implication des personnes déléguées, notamment Amira
 - Activités
 - Projection de film *9ème étage* à l'automne 2022
 - Atelier de travail anti-colonial
- Diversité Sexuelle et de Genre
 - Séparation des rencontres du comité DSG ce celles du comité féministe pour se concentrer sur les enjeux queer
 - Beaucoup d'activités au comité depuis, notamment grâce à Adé, qui coordonne le comité.
 - Travail avec Djemila Caron de la faculté de droit, incluant une présentation du SÉTUE dans le cours d'approche queer du droit et une possible collaboration dans la clinique juridique.

- Organisation de l'évènement "une université queer à Montréal" prenant place le 13 avril 2023.
- Soirée film "Nanette" à l'automne 2022
- Externe
 - Préparation des délégué.e.s au congrès de la FTQ, avec des discussions sur les candidatures, résolutions, événements prioritaires, etc. Merci à toutes pour leurs excellentes contributions à ces discussions
 - Le comité est maintenant considéré ouvert par défaut à des participant.e.s d'en dehors de l'UQAM, pour des fins de réseautage et partage de connaissances.
 - Collaboration avec TRAC (Concordia) sur des enjeux féministes
 - Début de travail sur des enjeux de logement, notamment avec le FRAPRU

4. États financiers

Proposition 4.1

Que l'on présente les États financiers du SÉTUE pour l'année 2022

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Comptable agréé : Bruno Émond, associé au bureau de Mazars.

[États financier setue final 2022.xlsx](#)

Proposition 4.2

Que l'on présente le budget du SÉTUE pour l'année 2023

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

[Budget 2023 propre.xlsx](#)

Proposition 4.3

Que l'on adopte le budget du SÉTUE pour l'année 2023

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

5. Élections

Proposition 5.1

Que l'on procède à l'élection pour les poste du comité exécutif (7) :

Que les postes soient présentés avant les candidatures par les anciennes personnes au poste.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Responsable aux affaires uqamiennes :

Extrait des statuts et règlements :

66. [Responsable aux affaires uqamiennes] : Le ou la responsable aux affaires uqamiennes est chargé-e des mandats suivants :

- A. Elle ou il représente par défaut le SÉTUE auprès des syndicats et des associations étudiantes au sein de l'UQAM;
- B. Elle ou il siège par défaut sur les instances administratives de l'UQAM (Commission des études, Conseil d'administration, etc.);
- C. Elle ou il siège par défaut sur les instances syndicales et associatives de l'UQAM (Inter-inter, etc.);
- D. Elle ou il approche les membres désirant participer aux activités de représentations internes de l'UQAM pour le Syndicat;
- E. Elle ou il veille à la diffusion des informations pertinentes relatives aux affaires uqamiennes.

Candidatures pour le poste responsable aux affaires uqamiennes :

Méliane Carrier-Favreau (proposée par Béatrice Le Tellier)

Appuyée par Julien Normandeau

Élue à l'unanimité

Responsable à la convention collective :

Extrait des statuts et règlements :

68. [Responsable à la convention collective] : Le ou la responsable à la convention collective est chargé-e des mandats suivants:

- A. Elle ou il est en charge du traitement des plaintes et des griefs;
- B. Elle ou il s'assure du respect des délais dans le traitement des griefs ainsi que de la mise à jour des dossiers et de leur classement;
- C. Elle ou il est responsable, entre autres, de la négociation des règlements de griefs, des lettres d'entente et de la négociation d'ententes particulières avec l'Université concernant l'application de la convention collective ou des aménagements faits à celle-ci;

- D. Elle ou il agit comme intermédiaire entre les membres et l'AFPC lorsqu'un grief est déféré en arbitrage;
- E. Elle ou il siège d'office au Comité des relations professionnelles (CRP) de l'UQAM;
- F. Elle ou il coordonne le Comité de négociation.

Candidatures pour le poste responsable à la convention collective :

Béatrice Le Tellier (se propose)

Appuyée par Adrienne Pangot

Élue à l'unanimité

Responsable aux finances :

Extrait des statuts et règlements :

67. [Responsable aux finances] : Le ou la responsable aux finances est chargé-e des mandats suivants:

- A. Elle ou il tient la caisse et fait la comptabilité;
- B. Elle ou il perçoit toutes les cotisations et en donne quittance;
- C. Elle ou il fournit, sur demande, un compte exact des finances du Syndicat au Comité exécutif et au Conseil syndical, et ce, au moins tous les quatre (4) mois;
- D. Elle ou il fait tous les déboursés autorisés par le Comité exécutif, le Conseil syndical ou l'Assemblée générale;
- E. Elle ou il donne accès aux livres des comptes et données financières du Syndicat sur demande et en sa présence;
- F. Elle ou il doit déposer, aussitôt que possible, les fonds qu'elle ou il a en sa possession à l'institution financière du Syndicat;
- G. Elle ou il prépare le rapport financier qui, après avoir été approuvé par les superviseur-e-s, doit être soumis aux réunions du Comité exécutif et du Conseil syndical et à la première Assemblée générale de l'année;
- H. Elle ou il prépare le budget avec les membres du Comité exécutif et le soumet au Conseil syndical avant de le soumettre à l'Assemblée générale;
- I. Elle ou il collabore avec le comité de vérifications ou la firme comptable, selon le cas;
- J. Elle ou il classe par ordre alphabétique les demandes de subvention, et ce, pour les deux sessions;
- K. Elle ou il est chargé.e d'inviter un-e responsable de projets ayant soumis une demande de subvention lors du Conseil syndical qui traite de ce sujet.

Candidature pour le poste responsable aux finances :

Julien Normandeau (se propose)

*Appuyée par Adrienne Pangot
Élu à l'unanimité*

Responsable aux affaires externes :

Extrait des statuts et règlements :

65. [Responsable aux affaires externes]: Le ou la responsable aux affaires externes est chargé-e des mandats suivants:

- A. Elle ou il est responsable des relations du Syndicat avec l'AFPC;
- B. Elle ou il représente par défaut le SÉTUE auprès des syndicats à l'extérieur de l'UQAM;
- C. Elle ou il approche les membres désirant participer aux activités de représentations externes du Syndicat;
- D. Elle ou il siège de facto sur le Comité externe; d. Elle ou il veille à la diffusion des informations pertinentes relatives aux affaires syndicales extérieures à l'UQAM.

Candidature pour le poste responsable aux affaires externes :

*Gaëlle Landreville (se propose)
Appuyée par Arnel Compaore
Élue à l'unanimité*

Responsable à la coordination générale :

Extrait des statuts et règlements :

64. [Responsable à la coordination] : Le ou la responsable à la coordination est chargé-e des mandats suivants:

- A. Elle ou il convoque les réunions du Comité exécutif;
- B. Elle ou il signe les procès-verbaux des Assemblées générales, du Conseil syndical et du Comité exécutif;
- C. Elle ou il surveille l'exécution des Statuts et Règlements;
- D. Elle ou il voit à ce que chaque élu-e du Comité exécutif du Syndicat s'occupe avec soin des devoirs de ses mandats;
- E. Elle ou il s'assure de la disponibilité de tous les documents qui doivent être communiqués aux réunions du Comité exécutif, aux réunions des Conseils syndicaux et des Assemblées générales des membres;
- F. Elle ou il est responsable du maintien de la liste des membres à jour;
- G. Elle ou il pallie aux manques temporaires causés soit par une situation particulière soit par l'absence d'un-e des membres de l'exécutif.

Candidature pour le poste responsable à la coordination générale :

Alysée Lavallée-Imhof (se propose)

Appuyée par Adrienne Pangot

Élue à l'unanimité

Responsable aux communications :

Extrait des statuts et règlements :

70. [Responsable aux communications] : Le ou la responsable aux communications est chargé-e des mandats suivants:

- A. Elle ou il est responsable de la cueillette, de la compilation, de la diffusion et de la distribution de toute l'information auprès des membres;
- B. Elle ou il instaure, coordonne et révisé, au besoin, le système de diffusion de l'information et la mise à jour des publications syndicales, du site internet et des autres moyens de diffusion;
- C. Elle ou il est responsable de la visibilité du Syndicat et de ses communications conjointement avec le ou la responsable des délégué-e-s;
- D. Elle ou il assure un lien avec les médias;
- E. Elle ou il est responsable de la bonne diffusion des avis de convocation des Assemblées générales;
- F. Elle ou il coordonne la mobilisation en collaboration avec le ou la responsable des délégué-e-s.

Candidature pour le poste responsable aux communications :

Léo Henni (se propose)

Appuyée par Elizabeth Duboc

Élu.e à l'unanimité

Responsable à la coordination des délégué.e.s :

Extrait des statuts et règlements :

69. [Responsable aux délégué-e-s] : Le ou la responsable aux délégué-e-s est chargé-e des mandats suivants:

- A. Elle ou il coordonne les délégué-e-s du Syndicat et les soutient dans l'accomplissement de leurs tâches;
- B. Elle ou il voit à ce que les personnes déléguées suivent les formations nécessaires à l'accomplissement des devoirs de leur charge;
- C. Elle ou il voit à ce que les délégué-e-s effectuent leurs tournées départementales et en fassent un compte rendu;

- D. Dans le but d'avoir un maximum de délégué-e-s, elle ou il s'occupe d'approcher les personnes intéressées par cette tâche;
- E. Elle ou il s'assure de la bonne coordination entre le Comité exécutif et l'ensemble des délégué-e-s;
- F. Elle ou il transmet au ou à la responsable de la convention collective les points faibles de la convention que soulignent les délégué-e-s;
- G. Elle ou il est responsable de la bonne diffusion des avis de convocation des Conseils syndicaux;
- H. Elle ou il coordonne la mobilisation en collaboration avec le ou la responsable aux communications.

Candidature pour le poste responsable à la coordination des délégué.e.s :

Louis-David Dulude-Bellavance (se propose)

Appuyée par Julien Normandeau

Élu à l'unanimité

Proposition 5.2

Que l'on explique le poste de délégué.e.s avant les candidatures :

Que l'on procède à l'élection de(s) poste(s) de délégué.e(s);

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que l'on procède à l'élection en bloc des délégué.es;

Que les personnes candidates ne sortent pas de la salle

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition 5.2 telle qu'amendée

Que l'on explique le poste de délégué.e.s avant les candidatures ;

Que l'on procède à l'élection de(s) poste(s) de délégué.e(s);

Que l'on procède à l'élection en bloc des délégué.es;

Que les personnes candidates ne sortent pas de la salle

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Extrait des statuts et règlements :

46. [Rôle des délégué-e-s] : Les rôles et responsabilités des délégué-e-s sont les suivants :

- A. Défendre les droits et intérêts des membres en surveillant l'application de la convention collective, en recevant les plaintes des membres et en les acheminant au Comité exécutif;
- B. Souligner les points faibles de la convention décelés par les membres de sorte qu'ils puissent être corrigés aux prochaines négociations;
- C. Voir à ce que les membres soient bien informés des activités du Syndicat et mettre tout en œuvre pour qu'elles ou ils y participent activement;
- D. Faire une tournée de leurs départements respectifs deux fois durant les sessions d'hiver et d'automne et faire, à chaque session, un court compte rendu écrit à remettre au ou à la responsable aux délégué-e-s. Dans les cas où il existe plus d'un-e délégué-e par département, qu'une entente soit prise entre les délégué-e-s et la ou le responsable aux délégué-e-s afin de couvrir des départements où il n'y a pas de délégué-e.

Candidatures:

Armel Compaore

Appuyée par Adrienne Pangot

Yaovi Mawuena

Appuyée par Armel Compaore

Claudia Léger

Appuyée par Béatrice Le Tellier

Élisa Vial

Appuyée par Moumouni Boulsa

Élina Kasatkina

Par Julien Normandeau

Chloé Mireault

Appuyée par Jacinthe Lussier

Jacynthe Lussier

Appuyée par Rémi Grenier

Rémi Grenier

Appuyé par Émile Brassard

Moumouni Boulsa

Appuyée par Adrienne Pangot

Émile Brassard

Appuyé par Jade Préfontaine

Adé Renaudin

Appuyée par Claudia Léger

Hélène Legault

Appuyé par Julien Normandeau

Adrienne Pangot

Appuyée par Béatrice Le Tellier

Bruce McKenna

Appuyé par Louis-David Dulude-Bellavance

Élu.e.s à l'unanimité

Proposition 5.3

Que l'on explique le rôle du comité de vérification des finances avant les candidatures;

Que l'on procède à l'élection des membres du comité de vérification des finances (3 postes).

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Extrait des Statuts et Règlements :

29. [Comité de vérification des finances] : Le Comité de vérification des finances est composé de trois superviseur-e-s dont le rôle est de vérifier et d'approuver le rapport financier, établi par le ou la responsable aux finances, avant qu'il soit présenté en Assemblée générale. Le Comité de vérification des finances est également responsable des tâches de vérification prévues à la Politique de libération syndicale. Les membres du Comité de vérification des finances sont élu-e-s lors de l'Assemblée générale d'élections annuelles et ne peuvent être choisi-e-s parmi les membres du Comité exécutif. Pour effectuer leur travail, les superviseur-e-s ont accès, en présence du ou de la responsable aux finances, aux livres de comptes ainsi qu'aux factures justifiant les dépenses. Le ou la responsable des finances ou tout-e autre membre du Comité

exécutif désigné-e par le Comité exécutif doit être informé-e de la tenue des réunions du Comité de vérification des finances et a le droit d'y assister. Le quorum pour que puisse se tenir une réunion du Comité de vérification des finances est de deux superviseur-e-s. Le Syndicat peut également faire appel à une firme comptable externe pour assurer le rôle de vérification des finances.

Candidatures:

Élina Kasatkina

Appuyée par Alysée Lavallée-Imhof

Élue à l'unanimité

Moumouni Boulsa

Appuyé par Julien Normandeau

Élu à l'unanimité

Armel Compaore

Appuyé par Jade Préfontaine

Élu à l'unanimité

Proposition 5.4

Que le comité de négociation soit réputé non renouvelé pour l'année 2023

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Notes. Il n'y aura pas de négociations avec l'employeur (UQAM) cette année.

6. Avis de motion

Extrait des statuts et règlement :

[Modification des présents statuts] : Toute modification aux présents Statuts et règlements doit être formulée par avis de motion avant d'être soumise au vote par l'Assemblée générale. Toute modification des présents Statuts et Règlements requiert *les deux tiers (2/3) des voix* des membres présent-e-s.

Extrait du Code de procédure des assemblées délibérantes du SÉTUE :

16. [Avis de motion] : Un avis de motion ne peut être traité lors de son dépôt, mais bien lors de la prochaine Assemblée ou lors d'une Assemblée subséquente (advenant le cas où la prochaine Assemblée n'aurait pu traiter de l'avis de motion et ainsi de suite). Dès lors, l'exécutif du Syndicat ou un comité dûment mandaté à cette fin est tenu de publiciser l'avis de motion auprès de tous et de toutes les membres. L'ordre du jour de l'Assemblée où l'avis de motion sera traité doit comporter un point spécifiquement à cet effet, point qui ne portera que sur l'avis de motion. L'avis de motion prend alors la forme d'une proposition (celle-là même qu'il annonçait) et le ou la membre l'ayant formulé en devient le ou la proposeur-e. Cette proposition nécessite un appui avant qu'elle ne puisse être soumise à l'Assemblée. *S'il advenait que le ou la membre ayant déposé l'avis de motion ne soit pas présent-e au moment de le traiter, l'avis de motion est jugé irrecevable. Un vote favorable à 25 % des membres présents comble toutefois ce défaut de présence.* Nonobstant [l'article 17], un avis de motion peut être déposé à n'importe quel moment pendant une Assemblée, d'autant que son dépôt soit fait lors d'un tour de parole [article 18]. Un avis de motion peut également être déposé au siège social du Syndicat. Si un avis de motion est déposé ainsi au lieu d'être déposé lors d'une Assemblée, un délai d'un (1) mois doit alors être observé entre son dépôt et son traitement en Assemblée pour être considéré comme valide.

Proposition 6.1

Que soient apportés aux Statuts et règlements les modifications de l'avis de motion du 2022-04-13

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion précédemment déposé :

Que l'on raye les deux sections suivantes des statuts et règlements :

58: Un-e membre ne peut accomplir plus de deux mandats consécutifs, n'incluant pas les mandats par intérim de moins d'un an.

58.1 : Si aucune candidature n'est reçue lors de l'Assemblée générale ou du Conseil syndical, un-e membre qui a déjà accompli ses deux mandats peut proposer une candidature intérimaire lors de l'Assemblée générale ou du Conseil syndical suivant. Suivant l'élection intérimaire, le poste doit être affiché comme étant à combler et le Comité exécutif et le Conseil syndical doivent faire toutes les démarches en son pouvoir pour trouver une candidature. Si une nouvelle candidature est reçue, elle doit être traitée dans le prochain Conseil syndical ou la prochaine Assemblée générale, et le-la candidat-e intérimaire ne peut poser sa candidature.

Déposé par Adrienne Pangot

Proposition 6.2

Que soient apportés aux Statuts et règlement les modifications du premier avis de motion du 2022-11-10

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on ajoute à l'article des statuts et règlements suivant [ajouts en rouge] :

79. [Comité en lutte contre le racisme systémique **et le colonialisme**] :

Le Comité en lutte contre le racisme systémique **et le colonialisme** (dont l'acronyme est LCRSC) peut être élu au Conseil syndical suivant l'Assemblée générale annuelle, ainsi que lors de tout Conseil syndical ou **toute** Assemblée générale. Il a le double-statut de comité de mobilisation et de comité de travail. Le Comité a pour objectif de :

- Sensibiliser la communauté uqamienne au racisme systémique, **au colonialisme** et aux enjeux qui en découlent (racisme anti-noir·e·s, islamophobie, antisémitisme, colorisme, **colonialisme**, etc.)
- Favoriser le réseautage entre **travailleuses travailleurs et travailleuses** étudiant·e·s au sein de l'UQAM **quant à ces enjeux**;
- Créer des outils pouvant aider les étudiant·e·s employé·e·s racisé·e·s vivant des situations discriminatoires dans le cadre de leur emploi **et en tout temps sur le campus de l'UQAM**, ainsi que de favoriser une prise en charge ~~au sein du SÉTUE~~ de ces enjeux spécifiques **reliés au racisme et au colonialisme au sein du SÉTUE**;
- Prendre part avec l'exécutif du SÉTUE ~~à se pencher sur~~ à l'élaboration/amendement **et la mise en oeuvre** de toute politique institutionnelle traitant du racisme (institutionnel, systémique, interpersonnel), **du colonialisme** ou toute discrimination et **forme de harcèlement raciste**;
- Conseiller le comité de négociation dans les revendications portant sur la discrimination à l'emploi et la sous-représentation des personnes issues des communautés racisées **et des personnes autochtones**.

Le Comité se détermine un budget d'un minimum de 3000\$ lors de l'Assemblée générale annuelle d'avril afin d'être indépendant des autres comités. Il a la possibilité de partager ce budget avec d'autres comités du Syndicat ou avec d'autres groupes formés par des membres du SÉTUE.

Déposé par Léo Henni

Proposition 6.3

Que soient apportés aux Statuts et règlement les modifications du second avis de motion du 2022-11-10

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on ajoute à l'article des statuts et règlements suivant **[ajouts en rouge]** :

76. [~~Comité de relations de travail~~ **Comité convention collective**] : Le ~~comité de relations de travail~~ **comité convention collective** est élu lors du Conseil syndical suivant l'Assemblée générale annuelle. En collaboration avec la ou le responsable à la convention collective, le ~~comité de relations de travail~~ **comité convention collective** a pour but de sensibiliser les membres aux articles de la convention collectives, de faire de la prévention en matière de santé et sécurité du travail, d'aider à la collecte d'informations nécessaires à la rédaction des griefs et, plus largement, à l'identification et à la résolution des problèmes de relations de travail. Ce Comité a aussi une fonction pédagogique puisqu'il vise à démocratiser la connaissance de la convention collective et des procédures associées à son respect, notamment les griefs. Les ordres du jour du ~~comité de relations de travail~~ **comité convention collective** devront obligatoirement contenir un point statutaire sur la santé et la sécurité du travail.

Déposé par Aboubacar Malam

Proposition 6.4

Que soient apportés aux Statuts et règlement les modifications de l'avis de motion du 2023-02-27

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3. [Logo] : Le logo du Syndicat est celui qui apparaît ci-dessous, et les variantes de ce logo, telles que conservées dans les archives du Syndicat, font également office de logo officiel :



Déposé par Adrienne Pangot

Proposition 6.5

Que soient apportés aux Statuts et règlement les modifications de l'avis de motion du 2023-02-28

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

78. [Comité sur les enjeux de diversité sexuelle et de genre] :

Le Comité sur les enjeux de diversité sexuelle et de genre, dont l'acronyme est "comité DSG", est élu par le Conseil syndical suivant l'Assemblée générale annuelle. De nouveaux-elles membres du Comité peuvent être élu-e-s lors de tout Conseil syndical. Le Comité a pour objectif d'agir sur les enjeux et problématiques touchant les étudiant-e-s employé-e-s 2SLGBTQIA+ de l'UQAM et de défendre leurs droits et leurs intérêts au sein de toute l'université. Il a le double-statut de comité de mobilisation et de travail. Il a pour mandat de :

- ❖ provoquer des changements institutionnels et pratiques afin d'améliorer la situation des étudiant-e-s
- ❖ employé-e-s 2SLGBTQIA+ de l'UQAM sur et hors du campus ;
- ❖ favoriser la reconnaissance de leurs droits fondamentaux ;
- ❖ veiller à l'application des points précédents dans les structures internes du SÉTUE ;
- ❖ sensibiliser la population uqamienne aux discriminations et oppressions vécues par elleux et de lutter contre la présence du cissexisme, du cisgenrisme, de l'hétérosexisme et de toute forme d'oppression subie par les personnes 2SLGBTQIA+ à l'UQAM.

Afin d'optimiser le travail du comité et d'offrir un milieu sécurisé pour ses constituant-e-s, il ne sera pas utilisé comme milieu d'éducation ou de débat par rapport aux enjeux 2SLGBTQIA+. Le comité n'est pas ouvert aux personnes cisgenres hétérosexuelles, bien qu'il puisse ouvrir des rencontres en mixité choisie à sa propre discrétion. Il se dote d'un budget annuel de 3

000\$ voté lors de l'Assemblée Générale annuelle afin d'être totalement indépendant des autres structures internes du SÉTUE. Il se réserve, à sa discrétion, le droit de partager ce budget avec d'autres structures du syndicat ou avec d'autres groupes créés par des membres du SÉTUE. Le comité est coordonné par une personne élue par celui-ci, qui assure la bonne tenue de ses rencontres et de son agenda, la préparation de ses cahiers et leur archivage, ainsi que du lien entre le Conseil syndical et le reste du comité. Cette personne doit nécessairement être déléguée au moment où elle est élue à cette fonction.

Proposé par Léo Henni

7. Affaires externes et congrès de la FTQ

Proposition 7.1

Que Béatrice fasse un retour sur les affaires externes et le congrès de la FTQ de janvier 2023

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

- Conférence organisée à chaque trois ans dans le but de voter sur des résolutions concernant le fonctionnement de la FTQ et ses objectifs politiques
- En réalité, une immense conférence de personnes qui sont là pour faire du réseautage et s'écouter parler
- Aucune résolution intéressante (ex. écriture inclusive) ne s'est rendue sur le plancher, entre autres parce qu'il y a un comité qui filtre les résolutions et les dilue
- Une seule résolution portait sur les droits des personnes trans et non-binaires, mais le comité a décidé de joindre cette résolution à celle sur l'avortement
- Lorsqu'une personne non-binaire a pris le micro pour décrier l'invisibilisation des personnes trans et non-binaires, les gens ont ri et la personne s'est fait dire que son point n'avait pas rapport
- Toutes les résolutions qui se sont rendues au plancher étaient adoptées à l'unanimité, peu importe le nombre de tours de paroles, donc on se questionne par rapport à la pertinence de ces débats. Par exemple, c'est bien clair que personne ne va se positionner contre une motion qui enjoint à la FTQ de se battre contre la violence au travail
- D'ailleurs, j'ai profité de la résolution sur la violence au travail pour rappeler à l'ensemble des personnes présentes que la violence inclut les rires et les moqueries, et pour cette intervention au micro j'ai fini en médiation
- Les commentaires et l'ambiance générale nous ont vite fait comprendre que nous n'étions pas vraiment à notre place. Je n'ai pas le temps de vous raconter toutes les niaiseries qu'on a entendues, mais entre autres, les femmes qui se présentaient au micro étaient introduites comme "la charmante Sonia" ou "la jolie Stéphanie" alors que les hommes n'avaient pas de qualificatifs comme ça

- Élection de la première femme et de la première personne autochtone à la tête de la FTQ, mais rappelons que cette personne a été visée par des allégations de racisme il y a quelques années lorsqu'elle était en poste à l'AFPC
- Donc en général, beaucoup de personnes qui s'encouragent entre elles, mais absolument aucun changement dans la façon de faire de la FTQ

8. Syndicalisation des stagiaires

Proposition 8.1

Que Janie Beauchamp puisse prendre la parole lors du point 8. Syndicalisation des stagiaires

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Extrait du PV du 10-11-2022 :

Que la personne responsable aux affaires uqamiennes communique avec les autres syndicats, de concert avec l'ADEESE pour assurer que les correcteurices ne soient pas dans un position conflictuelle relative aux mandats de grève de l'ADEESE.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que le SÉTUE revendique de meilleures conditions pour les stagiaires de l'UQAM;

Qu'il rappelle qu'il est pour la salarisation de tous les stages;

Qu'il exige de la part du Bureau de la formation pratique et des facultés concernées par les stages qu'iels revoient la politique interne de sorte qu'il soit dorénavant acquis que les stagiaires ont droit à:

- des conditions de stage adéquates répondant aux besoins spécifiques des parents étudiant.e.s (absences familiales, placement répondant aux horaires de garderie, etc.)
- Des journées d'absence plus flexibles qui n'ont pas besoin d'être motivées et qui ne mènent pas à un échec automatique
- Un temps de transport maximum (moins d'une heure, un seul transfert) pour les stagiaires lors de leur déplacement vers leur milieu
- Une charge de travail équitable et viable en ce qui concerne les travaux et les heures passées sur les milieux de stage

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on envoie une infolettre du SÉTUE dans la semaine suivant l'AG contenant une foire aux questions pour les correcteurices des cours en grève couvrant notamment des avenues de solidarité possibles;

Que le SÉTUE fasse une campagne d'affichage pour appuyer cette foire aux questions et exprime sa solidarité à l'ADEESE

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

Que le SÉTUE accepte d'accompagner les stagiaires en éducation dans leur processus de se syndiquer;

Que le SÉTUE revendique le fait que le travail de stagiaire est un réel travail qui contribue à la société dans son ensemble;

Que le SÉTUE reconnaisse que la lutte pour la salarisation de stages est une lutte féministe.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Points saillants:

- Le SÉTUE travaille de concert avec son syndicat mère, l'AFPC, ainsi qu'avec l'ADEESE afin d'organiser la campagne de syndicalisation. Nous bénéficions de l'aide et de l'expertise d'un conseiller en syndicalisation de l'AFPC.
- Il y a des rencontres régulières entre les trois parties.
- Il y a eu un premier événement de lancement organisé par l'ADEESE où les membres en stage pouvaient signer des cartes de syndicalisation
- Il y a aussi eu le lancement du site internet au même moment. Sur le site, vous trouverez un FAQ qui répond aux questions concernant les avantages et la procédure de syndicalisation, ainsi que la possibilité de signer une carte d'adhésion en ligne
- Nous aimerions reconnaître le travail colossal qui a été effectué par le conseiller en syndicalisation, Jérôme, ainsi que les exécutant.e.s de l'ADEESE qui se penchent sur le dossier, Clémentine et Laurianne, ainsi que leurs employés permanents René et JS.
- La carte d'adhésion coûte 2\$, et c'est le seul apport monétaire pour l'instant, il n'est pas question de cotisations syndicales supplémentaires pour l'instant.
- Il nous faut 50%+1 des personnes qui seront en stage le premier avril afin d'obtenir l'accréditation

- Pour le moment, on vise seulement les personnes en éducation qui ont un stage dans un des centres de service de l'île de Montréal.
- Si ça fonctionne, on pourra étendre la campagne à tous les centres de services du Québec, et possiblement à d'autres domaines aussi
- Si ça ne fonctionne pas, nos espoirs ne sont pas pour autant perdus, parce que nous pouvons essayer de se concentrer sur un centre de services en région afin de viser un bassin plus limité

9. Génération et Prénom choisi

Proposition 9.1

Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur la génération et le prénom choisi

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Constats faits transmis par une personne membre:

- Mégenrage lors des appels
- Génération dans les appels, dans les titres, les postes
- Emploi des Deadnames lors d'appels
- On ne sait pas à qui s'adresser à l'UQAM, dans l'administration
- PL2
- L'uqam n'a pas su répondre aux besoins nommés, notamment lors des nominations en emploi
- Ce peut aussi être le cas des personnes cis qui ne souhaitent pas d'être identifiées par le genre attribué à la naissance
- Projet de clinique juridique avec Jamila Caron, prof à l'uqam
- Les listes de membres du SÉTUE sont fournies par le service de paie/RHU au SÉTUE
- On a fait faire une programmation pour que notre banque de données puissent enregistrer les prénoms choisis sans que la nouvelle liste écrase les infos modifiées
- Il y a processus de outing lors des appels par l'administration de l'UQAM lorsque les personnes se font appeler pour la validation/vérification des prénoms choisis
- Céleste a une grande expertise et son travail pourrait intéresser le SÉTUE
- Serait-il possible de faire des griefs ? En lien avec des gains faits lors de la dernière négociation de la convention collective

Proposition 9.2

Proposition de prolonger plénière de 10 minutes

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

- L'UQAM a déjà répondu à une personne membre qui a demandé de modifier son nom que ça dépend la personne au service
- C'est une lutte menée par le comité DSG

Proposition privilégiée

Que l'on ajoute un point 10 à l'ordre du jour sur l'indépendance du BIPH

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

10. Indépendance du BIPH

INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT : MODIFICATION D'URGENCE DE LA POLITIQUE NO 16 « POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL » ET DE LA POLITIQUE NO 42 « POLITIQUE SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil syndical du SPUQ du 13 octobre 2022 et celle du Comité exécutif du SEUQAM du 25 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'article 4.4 du règlement no 2 de l'UQAM « Règlement de régie interne » stipulant que « Le Conseil [d'administration] peut également adopter toute politique, procédure, règle et protocole qu'il juge nécessaire ou utile au bon fonctionnement de l'Université », et ce, dans les limites du respect de la convention collective SÉTUE;

CONSIDÉRANT l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH);

CONSIDÉRANT que le mandat du BIPH s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, incluant la haute direction;

CONSIDÉRANT que le rattachement du BIPH au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur ou de la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel;

CONSIDÉRANT que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du BIPH et que, conséquemment, des personnes de la communauté uqamienne en souffrent;

CONSIDÉRANT que la relation ambiguë entre les démarches de médiation ou de prévention et celles d'intervention crée de la confusion pour les personnes convoquées par le BIPH ou le SPE et que cela nuit au bon fonctionnement de l'Université et, par ricochet, nuit à sa réputation;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels du BIPH présentés au Conseil d'administration montrent une augmentation majeure du nombre de dossiers traités par le BIPH depuis 2017 et qu'à cette croissance des plaintes s'ajoutent, entre autres, des défis soulevés par l'application des politiques no 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et no 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement »;

IL EST RÉSOLU QUE LE SÉTUE:

EXHORTE le Conseil d'administration de l'UQAM de lancer dans les meilleurs délais un processus de révision générale de la politique no 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et de la politique no 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement » pour s'occuper de problèmes divers, en commençant par la question de l'indépendance du BIPH;

EXHORTE le Conseil d'administration de placer le BIPH sous sa responsabilité;

EXHORTE le Conseil d'administration de modifier la composition des comités institutionnels permanents des politiques no 16 et no 42 pour qu'elle respecte un modèle représentatif de la communauté uqamienne, et que la durée du mandat des membres soit augmentée à trois ans;

EXIGE que l'UQAM dote le BIPH de personnel supplémentaire pour accomplir son mandat en matière de prévention au sein de la communauté en toute indépendance et de manière adéquate;

RÉAFFIRME sa volonté de collaborer aux initiatives du BIPH en matière de prévention du sexisme, des violences à caractère sexuel et du harcèlement.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

11. Varia

- 13 avril: université queer à Montréal
- 5 avril au café Aquin: Projection du comité féministe
- Suggestion de commencer à négocier avant la fin de la convention plutôt que de négocier et signer une nouvelle convention collective 2 ans après l'échéance

12. Fermeture

Proposition 10.1

Que l'Assemblée générale soit fermée à 15h44.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité